

Cent cinquante-neuvième session

159 EX/9
PARIS, le 22 mars 2000
Original anglais

Point 3.3.1 de l'ordre du jour provisoire

CONTRIBUTION DE L'UNESCO A L'ELIMINATION DE LA PAUVRETE

RESUME

En application de la résolution 30 C/53 de la Conférence générale, le Directeur général soumet le présent rapport intitulé "Vers une stratégie de l'UNESCO pour contribuer à l'effort de développement et à l'élimination de la pauvreté". Dans la résolution 30 C/53, la Conférence générale invitait le Directeur général "à faire rapport au Conseil exécutif à sa 159e session sur les actions réalisées dans l'esprit de la résolution 29 C/53 et sur les actions envisagées pour donner suite au document 30 C/5". Le document lui-même s'attache à définir un cadre pour une stratégie de l'UNESCO concernant la promotion du développement et l'élimination de la pauvreté pour 2000-2001. L'annexe donne un aperçu descriptif, non exhaustif, des activités de l'UNESCO dans ces domaines.

Décision requise : paragraphe 7.

Vers une stratégie de l'UNESCO pour contribuer à l'effort de développement et à l'élimination de la pauvreté

"... on a besoin de vous pour lutter contre la pauvreté et pour mettre fin à la guerre en Afrique. Néanmoins, nous voulons étudier ..."

Tel est le message que nous ont laissé deux adolescents africains retrouvés morts en août 1999 dans un avion qui venait d'atterrir à Bruxelles en provenance de Conakry. Voulant fuir la misère quotidienne à laquelle ils étaient voués, ils s'étaient cachés dans le train d'atterrissage de l'avion qui devait les conduire vers une vie meilleure. Conscients du risque qu'ils prenaient, ils voulaient attirer l'attention du monde sur les souffrances des pauvres - Ils ont sacrifié leur vie.

1. Introduction

1.1 Le présent rapport esquisse les grandes orientations susceptibles d'inspirer une stratégie de l'UNESCO pour contribuer à l'effort de développement¹ et à l'élimination de la pauvreté². Fondamentalement, cela revient à définir une approche viable pour que l'UNESCO, oeuvrant en collaboration avec les partenaires de la communauté internationale, à la fois dans les pays développés et les pays industrialisés, puisse jouer un rôle reconnu comme utile en aidant les Etats membres, notamment les pays pauvres très endettés, à améliorer leurs chances d'atteindre l'ensemble des objectifs internationaux de développement (voir encadré 1). La contribution de l'Organisation serait centrée sur la mission qui lui est confiée par son Acte constitutif, à savoir promouvoir l'éducation, les sciences exactes et naturelles, la culture, la communication et les sciences sociales et humaines.

1.2 Comme le titre le donne à entendre, le présent document définit moins une stratégie qu'un cadre indiquant la voie à suivre pour y aboutir. En ce sens, il doit être considéré en liaison avec le document 159 EX/9 INF qui représente un travail fait pour tendre vers cet objectif. Il commence par exposer le contexte actuel de l'aide publique au développement (APD), qui fournit un élément du cadre dans lequel l'UNESCO, comme les autres institutions du système des Nations Unies, est appelée à intervenir. Sont ensuite présentés les défis particuliers auxquels l'Organisation est confrontée dans ce domaine. Le document se conclut par un examen des conditions qui seraient nécessaires pour bien se conformer aux grandes orientations exposées dans ce rapport. Dans la décision prévue, le Conseil exécutif est invité à adopter ce document et à recommander qu'une stratégie à la fois concise et complète, incluant des modalités de mise en oeuvre, lui soit présentée à sa 160e session³. Les activités envisagées par les unités du Secrétariat pour lutter contre la pauvreté sont présentées en annexe.

¹ S'entendant d'un développement durable sur les plans social, culturel, économique et environnemental.

² La Banque mondiale emploie l'expression réduction de la pauvreté, qui est également utilisée dans l'objectif international de développement. L'UNESCO parle quant à elle d'*élimination* de la pauvreté conformément à la terminologie employée dans la Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) et dans la Déclaration et le Cadre d'action du Sommet mondial pour le développement social où il est dit que la pauvreté doit - et peut - être éliminée et cela aussi bien dans les pays en développement que dans les pays industrialisés.

³ 2-25 octobre 2000.

Encadré 1

Engagements en faveur du développement

Réduire l'extrême pauvreté⁴

La proportion de personnes vivant dans une situation d'extrême pauvreté dans les pays en développement devrait être réduite de moitié au moins d'ici à 2015 (Copenhague).

Généraliser l'enseignement primaire

Assurer une éducation primaire à tous les habitants de tous les pays d'ici à 2015 (Jomtien, Beijing, Copenhague).

Egalité des sexes

Obtenir des avancées indéniables vers l'égalité entre les sexes et le renforcement de l'autonomie des femmes (en supprimant toute discrimination) entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005 (Le Caire, Beijing, Copenhague).

Mortalité infantile et juvénile

D'ici à 2015, faire chuter des deux tiers, par rapport à leur niveau de 1990, le taux de mortalité des nouveau-nés et celui des enfants de moins de cinq ans dans tous les pays en développement (Le Caire).

Mortalité maternelle

Réduire des trois quarts le taux de mortalité maternelle entre 1990 et 2014 (Le Caire, Beijing).

Santé génésique

Dans le cadre des systèmes de soins de santé primaire, offrir à tous les individus en âge de procréer la possibilité d'avoir accès, au plus tard en 2015, à la santé génésique (Le Caire).

Environnement

Une stratégie nationale de durabilité environnementale doit être mise en oeuvre dans chaque pays en développement d'ici à 2005 afin véritablement d'inverser, avant 2015, la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales aux niveaux aussi bien mondial que national (Rio).

Projet de Rapport consultatif sur le développement dans le monde 2000-2001

⁴ C'est-à-dire ramener à 12,5 %, d'ici à 2015, la proportion de la population mondiale souffrant d'extrême pauvreté.

2. Contexte

2.1 Bien que marquée par un déclin regrettable de l'APD, la décennie 90 est aussi une période pendant laquelle ont été organisées un grand nombre de conférences mondiales⁵, qui ont été l'occasion de réaffirmer l'engagement des Nations Unies, des organismes de coopération et des pays développés et en développement du monde entier de promouvoir le développement et de réduire la pauvreté. La communauté mondiale a abordé l'an 2000 sous le signe d'une série de postulats qui marquent un tournant dans la façon de penser le développement. En voici les principaux :

- l'échec du *Consensus de Washington* qui a dominé les années 90, illustré par la crise financière asiatique et les déboires de la Russie et d'autres pays, souligne la nécessité d'un renouvellement de la réflexion sur la dynamique du développement ; le *Consensus de Washington* désigne en gros l'idée qui a prévalu, pendant une bonne partie de la décennie, selon laquelle le libre marché, la déréglementation et un Etat "en retrait" étaient censés être le moyen le plus efficace d'assurer la croissance et le développement des pays⁶. A l'heure actuelle, une pensée dite *post-Washington*, commence à se faire jour qui tend à reconnaître que la bonne gouvernance, l'autonomisation, la transparence, des mesures pour réduire l'inégalité et le respect des droits de l'homme sont décisifs si l'on veut que la croissance économique contribue à assurer le développement et à éliminer la pauvreté ;
- la notion de pauvreté doit prendre en compte non seulement le revenu mais aussi d'autres aspects de l'exclusion sociale tels que l'impossibilité de se faire entendre, l'impuissance, la vulnérabilité, la précarité, les discriminations de toutes sortes et l'absence de dignité ;
- les politiques de lutte contre la pauvreté doivent s'inscrire dans un cadre de développement plus large comprenant des mesures telles que celles qui ont été signalées plus haut ;
- l'exercice effectif des droits civiques, politiques ainsi que sociaux, économiques et culturels est une pierre angulaire du développement et un facteur décisif de l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes ;
- la mondialisation profite de manière inégale, d'où la nécessité d'en atténuer les effets néfastes sur le développement et sur certains segments de la population des pays en développement et des pays industrialisés ;

⁵ Conférence mondiale sur l'éducation pour tous (Jomtien, 1990), Sommet mondial sur l'enfance (New York, 1990), Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, 1992), Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Vienne, 1993), Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire, 1994), Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, 1995), quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995), deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Istanbul, 1996), Sommet mondial de l'alimentation (Rome, 1996), Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur (Paris, 1998), Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement (Stockholm, 1998), Conférence mondiale sur la science (Budapest, 1999).

⁶ Pour en savoir plus sur la pensée du Consensus de Washington et son impact sur le développement, se reporter à la réunion conjointe MOST/EHESS intitulée *Au-delà du Consensus de Washington*, juin 1999, dont le document sera publié dans la *Revue internationale des sciences sociales*, vol. 166, novembre 2000 ; et à la réunion organisée en novembre 1998 par le programme MOST de l'UNESCO sur le thème "Repenser le développement", dont les débats sont publiés dans Bartoli, Henri *Repenser le développement : en finir avec la pauvreté*, Paris, éditions UNESCO/MOST et Economica, 1999.

- des mesures tendant à réduire l'inégalité sont nécessaires malgré la stabilité macro-économique et la croissance économique ;
- le programme de lutte contre la pauvreté doit faire l'objet d'une appropriation nationale et les stratégies dans ce domaine doivent être placées sous des auspices nationaux pour être efficaces ;
- l'application sous azimuts de l'"approche par projet", si caractéristique des années 90, peut avoir des effets pervers entraînant notamment des tiraillements entre les institutions des Nations Unies et une concurrence entre donateurs sur le terrain, chacun apportant au pays son histoire, son expérience, son contexte idéologique, sa conditionnalité et son programme. Les projets doivent s'inscrire dans le cadre d'une approche programmatique claire qui soit conforme aux stratégies nationales de développement et de lutte contre la pauvreté ;
- les efforts entrepris au sein du système des Nations Unies pour coordonner l'APD doivent être renforcés et les Nations Unies ont un rôle de facilitateur et d'organisateur à jouer pour soutenir et renforcer les capacités nationales de lutte contre la pauvreté⁷ ;
- l'afflux de capitaux privés dans les pays en développement, qui a massivement augmenté dans les années 90, ne remplace en rien l'APD ; il a profité à un nombre relativement limité de pays. En 1997, les 15 pays qui arrivent en tête des pays en développement avaient reçu 83 % de ces fonds, laissant à 140 pays et territoires en développement - représentant quelque 1,7 milliard de personnes - le soin de se partager le reste.

2.2 La pensée qui sous-tend ces observations se retrouve à bien des égards dans le Rapport mondial sur le développement humain de 1999 (PNUD) et le projet de Rapport sur le développement dans le monde - La pauvreté (2000-2001, Banque mondiale). L'UNESCO a depuis longtemps repris ces principes à son compte et s'est efforcée de les promouvoir, comme en témoigne une série de contributions dont, pour ne citer que les plus récentes⁸ ; la note d'orientation établie par l'Organisation en vue du Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, 1995)⁹ ; la réunion organisée en novembre 1999, par l'UNESCO et l'EHESS¹⁰, intitulée *Au-delà du Consensus de Washington* ; le Rapport établi par le Secteur de l'éducation sur l'éducation et l'élimination de la pauvreté ; le Rapport de la *Commission mondiale de la culture et du développement* ; les recommandations de la réunion organisée en novembre 1999 par le programme MOST en hommage à Paul-Marc Henry sur le thème *Repenser le développement*, qui sont présentées dans l'ouvrage *Repenser le développement : en finir avec la pauvreté* ; et la Déclaration sur la science et l'utilisation du savoir scientifique qui reconnaît que *la recherche scientifique et ses applications peuvent avoir des retombées importantes pour la croissance économique et le développement humain durable, notamment pour la diminution de la pauvreté (par. 11).*

⁷ Voir *Halving Extreme Poverty: An Action Strategy for the United Nations*. ADD/2000/POQ/CRP.6, 22 février 2000.

⁸ On peut trouver les premiers travaux de l'Organisation dans les domaines du développement endogène et du développement participatif notamment dans Paul-Marc Henry (dir. publ.) *Pauvreté, progrès et développement* (1990) ; Kegan Paul International/UNESCO ; *Stratégies du développement endogène* (1984), Huynh Lao Tri, UNESCO, Paris, ainsi que dans la série des Rapports sur la pauvreté et le développement publiée dans les années 80 par la Division de l'étude et de la planification du développement du Secrétariat de l'UNESCO.

⁹ Où sont aussi examinées des mesures qui ont par la suite moins retenu l'attention, telles que la taxe Tobin.

¹⁰ Ecole des hautes études en sciences sociales.

2.3 L'UNESCO - à travers son action dans les domaines de la culture, de l'éducation, de la communication, des sciences fondamentales/de l'ingénieur et de l'environnement, et des sciences sociales et humaines - a toujours soutenu l'idée que l'on ne pouvait sérieusement prétendre régler la question du développement et de la pauvreté en la regardant uniquement par le petit bout de la lorgnette économique. Dans les années 90, la libéralisation à outrance du marché a eu tendance à réduire l'importance accordée aux analyses non économiques dans le débat sur le développement. Mais l'Organisation peut aujourd'hui tirer profit d'une situation où l'on reconnaît que la dynamique pour réduire la pauvreté va au-delà des politiques de croissance macro-économique. Et, tout en proposant son expertise dans ses domaines de compétence, elle doit admettre qu'elle ne peut plus prétendre exercer un monopole dans ces domaines ; en particulier, l'éducation, la culture, la communication, la gouvernance et dans une certaine mesure les sciences sont des domaines où les autres institutions du système des Nations Unies, sans parler des fonds et des banques, ont aussi accumulé une expérience au fil des ans, de sorte que l'UNESCO est doublement tenue de prouver, et ne peut plus se contenter de revendiquer, une expertise et une valeur ajoutée dans ces domaines¹¹. Si les postulats susmentionnés sont acceptés, la question demeure de savoir comment procéder et quels délais se fixer.

2.4 La stratégie de l'UNESCO en matière de développement et de pauvreté devrait s'inscrire dans le nouveau cadre de réflexion sur le développement (esquissé plus haut) et fondé sur les conventions normatives, les accords et les objectifs appelés à définir les stratégies des pays industrialisés et en développement pour les années à venir. Les objectifs internationaux de développement assurent une cohérence, en plus d'une approche multidisciplinaire du développement, mais ils montrent aussi qu'il faut réfléchir au sens qu'ils peuvent avoir pour des pays qui diffèrent beaucoup par le caractère qu'y revêt la pauvreté - même au sein d'un continent ou d'un groupement donné tel que le groupe des 77 ou les E9. D'où la nécessité de "nationaliser" le programme de développement et de lutte contre la pauvreté, selon une approche propre à chaque pays, et de définir des critères souples et spécifiques pour mesurer la progression internationale vers la réalisation de ces objectifs.

3. *Relever le défi*

3.1 De par sa structure et son mandat, l'UNESCO diffère des Fonds des Nations Unies¹² tels que le PNUD, le FNUAP ou l'UNICEF, et sa mission est plus large que celle d'autres institutions spécialisées, telles que l'OIT et l'OMS. Sa crédibilité et son efficacité relativement aux questions liées au développement peuvent être renforcées si elle se définit elle-même comme étant en quelque sorte une instance de réflexion orientée vers l'action, à vocation mondiale. De plus, même si elle n'a pas été expressément créée pour lutter contre la pauvreté¹³, elle est incitée à oeuvrer en faveur d'un développement social durable et de l'élimination de la pauvreté au titre de sa participation aux activités menées à l'échelle du système des Nations Unies.

¹¹ Discours prononcé par le Directeur général, M. Koichiro Matsuura, devant le Secrétariat de l'UNESCO, le 18 février 2000.

¹² Qui sont également des organisations d'exécution.

¹³ Se reporter, par exemple, au Rapport gouvernemental 1996-1997 du Ministère suédois des affaires étrangères intitulé "*Les droits des pauvres : notre responsabilité commune (Lutter contre la pauvreté dans le cadre de la coopération de la Suède au développement)*" (p. 75) lequel stipule : Les émanations des Nations Unies dont la principale fonction n'est pas de lutter contre la pauvreté, telles que la CNUCED et l'UNESCO...".

3.2 Il ressort clairement de la résolution 50/107 de l'Assemblée générale des Nations Unies et de la résolution 53 adoptée par la Conférence générale à sa 30e session que l'élimination de la pauvreté est un objectif commun, ce qui implique, comme l'a par ailleurs souligné le Secrétaire général des Nations Unies, que le développement et, par conséquent, l'élimination de la pauvreté, doivent être au premier rang des préoccupations inscrites dans les programmes et budgets de toutes les organisations.

3.3 Le concept élargi de pauvreté, dont les différentes composantes sont brièvement évoquées au paragraphe 2.1 du présent rapport, est un important point de départ dont l'UNESCO peut s'inspirer pour mettre au point l'action qu'elle entend mener étant donné que la pauvreté y est décrite comme un phénomène qui ne se résume pas à sa mesure purement économétrique, mais englobe la vie et les préoccupations quotidiennes des individus. Ceux que ce phénomène concerne doivent avoir le droit de bénéficier :

- des *opportunités* offertes par les progrès accomplis dans les domaines des technologies de l'information, de la science et de la communication, par les avantages de toute nature de l'éducation et par la prise de conscience identitaire et la connaissance fondamentales auxquelles on peut accéder par le canal de la culture et des humanités ;
- d'une *autonomisation* par l'égalité, ce qui revient à reconnaître que les divisions entre les sexes, les ethnies et les religions doivent être abolies ;
- de la *sécurité*, définie dans ses grandes lignes par les idéaux démocratiques et l'absence de corruption (tant dans les sociétés développées qu'en développement), la bonne gouvernance et la transparence, les droits de l'homme, l'intégrité et l'état de droit, l'autonomisation des pauvres et la participation de tous les citoyens. Ainsi comprise, la sécurité englobe également la sécurité alimentaire, l'emploi et des moyens d'existence durables, les services d'éducation, d'hébergement et de santé voulus, et la possibilité de disposer des moyens et actifs nécessaires pour gérer les risques en cas de catastrophe naturelle ou de dégradation écologique.

3.4 L'UNESCO a reçu pour mandat de contribuer à la paix dans le monde en stimulant la coopération intellectuelle dans les domaines relevant de sa compétence. Elle a été créée afin d'atteindre graduellement les buts de paix internationale et de prospérité commune¹⁴, ces deux objectifs étant par essence liés au développement. Son avantage stratégique et son apport spécifique au sein du système des Nations Unies sont présentés ici sous la forme de trois rôles clés : un rôle intellectuel, qui doit être réaffirmé et intensifié dans le cadre du système, auprès des organismes donateurs et des Etats membres et non membres¹⁵ ; un rôle en tant que forum international, qui consiste à rassembler les acteurs de différentes couches de la société pour qu'ils s'engagent dans la voie du développement : fonction nécessaire pour toute instance de réflexion désireuse de rester informée de l'impact des programmes de développement aux niveaux mondial, national et - ce qui est important - local, et un rôle de surveillance, dans le cadre du système des Nations Unies, en rapport avec les objectifs fixés par la communauté internationale, visant à veiller au respect des valeurs éthiques et humanistes et à leur concrétisation effective au cours du processus de développement. La finalité de ce triple rôle fait l'objet de la section ci-dessous, suivie d'une brève analyse des moyens dont l'UNESCO

¹⁴ Acte constitutif de l'UNESCO, Londres, 16 novembre 1945.

¹⁵ Un Etat non membre de l'Organisation, les Etats-Unis d'Amérique, joue un rôle important dans la définition du cadre du développement.

doit disposer pour satisfaire aux conditions qui devraient permettre à une stratégie de s'articuler autour de ces trois postulats.

Rôle de l'UNESCO en tant qu'organisation de coopération intellectuelle

3.5 Il s'agit de la mission centrale de l'UNESCO qui correspond à une réelle nécessité, à un moment où la pensée relative au développement aborde des terres inexplorées, où la vague de croyance dans les vertus de la déréglementation et des marchés libérés de toute entrave, considérés comme la "seule et unique solution", commence à céder du terrain.

3.6 L'apport de l'UNESCO à l'oeuvre commune se situera dans les domaines de l'éducation, de la culture, de la communication, de la science et de la technologie et aussi des sciences sociales et humaines. L'accent doit être mis tout particulièrement sur ces disciplines, eu égard à l'importance qui leur est reconnue par les ouvrages contemporains sur le développement pour la compréhension de la dynamique de ce processus. D'autres organisations vont dans le même sens, comme le montre l'encadré 2 qui récapitule certains des apports au développement de la science économique, de la sociologie et de la science politique. Parmi d'autres disciplines majeures, il convient de citer la philosophie, la géographie, l'anthropologie, l'histoire, la statistique et la prospective. L'analyse sociale est un domaine dans lequel l'UNESCO a un avantage comparatif, qui doit être pleinement exploité, développé et réaffirmé.

Encadré 2

"La science économique affirme que les institutions formelles et informelles sont capitales pour la compréhension de la performance économique.

La science politique montre que les associations de citoyens, de par leur nombre et leur portée, sont à la base d'une large diffusion de l'information et de la confiance sociale qui créent les conditions sous-tendant une gouvernance efficace et le développement économique.

La sociologie apporte la preuve que la capacité des institutions publiques et la nature des relations Etats-société sont largement déterminantes dans l'orientation de l'Etat soit en faveur du développement, soit vers des pratiques prédatrices.

*Projet de Rapport sur le développement dans le monde 2000-2001, chapitre trois.
Banque mondiale.*

3.7 Le rôle intellectuel de l'Organisation en tant qu'instance internationale de réflexion sur le développement et l'élimination de la pauvreté implique qu'elle ait la capacité d'analyser l'efficacité des politiques dans ses domaines de compétence, de conduire des recherches sur la nature de la pauvreté et son évaluation (ce qui inclut la conception d'un nombre limité, mais approprié, de projets opérationnels, s'inscrivant dans la ligne générale des activités de l'Organisation, destinés à remédier à certaines déficiences de l'information), d'identifier les obstacles au développement qui interdisent aux plus démunis de profiter des bénéfices de la croissance ; de communiquer les résultats des travaux de recherche et des projets opérationnels aux pays en développement et à la communauté de donateurs et d'introduire ces données dans le système des Nations Unies par le canal des mécanismes existants, afin de s'assurer qu'ils seront pris en compte lors de la programmation de l'action concertée des Nations Unies d'aider à établir des cibles et étapes intermédiaires dans la poursuite des objectifs fixés pour 2015 ; de contribuer à analyser les événements qui ont eu, au fil des ans, des répercussions sur la pauvreté dans un pays donné, en examinant sa répartition entre zones

rurales/urbaines ainsi que ses aspects ethniques et générationnels¹⁶. Les paragraphes 3.8 à 3.10 donnent trois exemples de domaines dans lesquels la recherche orientée vers l'action peut se révéler utile.

3.8 Un domaine dans lequel les connaissances sont insuffisantes est la question des principaux types de pauvreté et de la dynamique de l'appauvrissement. Il y aurait lieu de conduire des recherches afin de mieux cerner la distinction entre pauvreté passagère et pauvreté chronique. La question est pertinente en ce sens que les estimations relatives à nombre de pays en développement font apparaître une plus forte proportion de population pour laquelle la pauvreté est un état passager que de population souffrant de pauvreté chronique, ce qui rendrait inopportune l'adoption de politiques de portée générale.

3.9 Un deuxième domaine est constitué par des problèmes institutionnels et de gouvernance, tels que la décentralisation, vivement préconisée par la Banque mondiale et le FMI au cours des années 90, et qui fait clairement l'objet aujourd'hui de quelques mises en garde : des études de cas ont montré que dans certains cadres où les structures locales du pouvoir sont marquées par une forte inégalité, la décentralisation risque de conférer plus de pouvoir à l'élite, au lieu de renforcer l'égalité et le développement à l'échelon local. Dans quelles conditions, par conséquent, la décentralisation se révélera-t-elle propice à une planification en faveur des pauvres, et comment l'élite perçoit-elle cette question ?

3.10 Un troisième exemple a trait à la nature même de la pauvreté : le concept de pauvreté diffère selon qu'il est considéré sous l'angle géographique, culturel ou historique¹⁷. Ne retenons que la dimension historique : si nous évoquons l'exemple de la pauvreté dans l'Angleterre du XVIIe siècle, à une époque où elle concernait près de la moitié de la population, dans le sens où celle-ci n'avait aucune ressource, l'action de l'Etat, inspirée de l'idée d'une société conçue comme une communauté, composée d'éléments agissants, a été portée par la crainte ressentie par l'élite des conséquences politiques et sociales qui découleraient d'une multiplication des pauvres. C'est ce qui a déterminé les mesures adoptées alors par les pouvoirs publics, face à cette perception d'une menace de troubles sociaux et politiques dans l'hypothèse où le processus de paupérisation viendrait à gonfler les rangs des défavorisés. Dans l'Angleterre victorienne, on pense que l'Etat-providence britannique a pour origine la crainte que les couches "respectables", situées aux échelons inférieurs, de la classe ouvrière ne dérapent et soient absorbées par le lumpen prolétariat. La notion de pauvreté, telle qu'elle est conçue dans l'Europe actuelle, est sans doute fort éloigné de ces définitions : la France, par exemple, guidée par son idéal culturel et politique de solidarité sociale, a pris des dispositions pour lier les transferts de revenus à une réinsertion active des bénéficiaires dans le cadre de programmes d'éducation, de formation, d'emploi et de projets communautaires. Ce qui dicte ce choix, c'est que la pauvreté y est ressentie comme provoquée par l'augmentation du nombre de chômeurs de longue durée, sans domicile fixe, d'inadaptés sociaux et de jeunes de familles désunies qui menacent de semer la violence dans certaines banlieues défavorisées : un problème auquel maintes autres nations industrialisées sont confrontées.

3.11 Ces exemples, qui invitent à considérer le problème de la pauvreté à l'échelle nationale et en le situant dans un contexte précis, ont l'avantage de montrer que le problème en jeu est par essence multidisciplinaire et intersectoriel. La recherche par l'action doit se nourrir de dimensions multiples : l'éducation, la culture, la classe sociale et la structure familiale, la politique, l'environnement physique et ses effets sur la santé des habitants, l'impact des

¹⁶ Voir *Halving Extreme Poverty: An Action Strategy for the United Nations*. ADD/2000/POQ/CRP.6, 22 février 2000.

¹⁷ Rapport du PNUD sur le développement humain.

nouvelles technologies et de la mondialisation sur les populations démunies, le rôle de l'élite dans le développement, les caractéristiques (peut-être) différentielles de la pauvreté passagère par rapport à la pauvreté chronique, l'influence de la mondialisation sur la vulnérabilité et les conditions dans lesquelles la décentralisation est un mécanisme valable d'aide aux déshérités. D'autres questions en rapport avec le rôle intellectuel de l'Organisation sont évoquées dans le document 159 EX/9 INF. L'Institut de statistique de l'UNESCO est en mesure de contribuer à stimuler la capacité intellectuelle de l'Organisation à prendre part à l'étude de la question de la lutte contre la pauvreté.

Le rôle de l'UNESCO en tant que forum international

4.1 Le développement exige la mise en place de partenariats entre les rouages gouvernementaux aux différents échelons, les Etats membres, la société civile et la communauté internationale des donateurs. L'Organisation dispose d'un atout important du fait de l'expérience qu'elle a accumulée en travaillant avec les milieux universitaires et les spécialistes dans ses domaines de compétence. Il faut être conscient que ces acteurs contribuent pour beaucoup au succès des efforts de développement.

4.2 On voit bien, par exemple, comment les médias peuvent influencer l'opinion de façon déterminante en répercutant l'information sur la pauvreté et le développement : le soutien de l'opinion publique est un élément clé pour la mise en oeuvre d'une politique de dépenses axées sur l'aide au développement et la réduction de la pauvreté. Toutefois, il ne suffit pas de former des journalistes qui soient aptes à mieux rendre compte de l'impact de la pauvreté sur la vie des foyers au quotidien. La mobilisation de l'opinion publique implique l'intervention de bien d'autres agents, entre lesquels le dialogue doit pouvoir s'instaurer. Il appartient certes aux médias de répercuter et d'amplifier le débat public, mais cela suppose certains préalables qui ont à voir avec le respect des droits de l'homme fondamentaux, la bonne gouvernance, la transparence et l'ouverture : il faut que le public ait les moyens de se faire entendre et qu'existe un cadre politique qui prenne en compte et valorise son opinion ; il faut une société civile dynamique et autonome au sein de laquelle les médias puissent exprimer une pluralité de points de vue. Il faut aussi que se forment des partenariats entre la communauté universitaire et les médias des pays en développement ainsi qu'entre les chercheurs du monde industrialisé et les médias du Sud.

4.3 Forum international, l'UNESCO peut favoriser l'établissement de partenariats entre militants, universitaires, hommes politiques et journalistes, de façon à garantir que l'information sur les questions de pauvreté et de développement soit exacte et bénéficie d'une large couverture médiatique.

Le rôle de l'UNESCO en tant qu'organe de surveillance

5.1 De par sa mission éthique - que nul ne lui conteste - l'Organisation sera à même de contribuer efficacement au suivi des progrès réalisés pour atteindre les objectifs internationaux de développement. Vu les domaines de compétence très larges qui sont les siens, l'Organisation est bien placée pour examiner les résultats obtenus par rapport aux indicateurs quantitatifs mais aussi, sur un plan qualitatif, les retombées positives ou négatives des programmes conçus pour aider les Etats membres à parvenir à ces buts.

5.2 La nécessité de surveiller et de promouvoir la dimension éthique du développement est amplement mise en évidence par certains des travaux récents sur les objectifs internationaux en matière de réduction de la pauvreté¹⁸. Il ressort de ces travaux qu'il sera possible d'atteindre la cible pour des pays comme la Chine et l'Inde, à condition qu'ils maintiennent leur taux de croissance et que les inégalités ne se creusent pas. Etant donné que ces deux pays regroupent une large part de la population pauvre mondiale, l'objectif pourrait donc être atteint globalement au niveau de la planète. Cependant, pour certaines régions, et notamment l'Afrique subsaharienne (où le taux de croissance entre 1990 et 1997 aurait été de l'ordre de - 0,7 %), le but risque de rester inaccessible. On estime qu'il faudrait que l'Afrique subsaharienne connaisse une croissance de l'ordre de 5,9 % pour pouvoir atteindre l'objectif fixé. Il est donc indispensable de donner une dimension éthique au développement si l'on veut éviter que la course pour réaliser les objectifs de développement ne contribue à accentuer les inégalités entre régions.

5.3 Dans le cadre de sa fonction de veille éthique, l'UNESCO serait chargée de fournir pour les futurs rapports sur le développement humain du PNUD et le prochain Rapport sur le développement dans le monde (2001) des informations sur les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs internationaux de développement. A cette fin, il faudrait que l'Organisation élabore un ensemble de normes éthiques qui permettrait de mesurer le chemin parcouru et qui serait fondé sur le respect des droits de l'homme. Elle pourrait être ainsi amenée, par exemple, à collecter des informations auprès des pauvres, qui ne sont généralement pas consultés, même pour les études et programmes ciblés sur eux.

5.4 L'Organisation a une fonction de surveillance importante à remplir dans le domaine des droits et pratiques culturels. A ce titre, elle peut faire entendre la voix de ceux qui sont en butte à la discrimination et exclus des bienfaits de la vie sociale et culturelle, en particulier tels qu'ils s'offrent dans des lieux souvent conçus au profit des enfants et des jeunes¹⁹. Les remarques suivantes illustrent bien ce phénomène :

"J'avais prévu d'emmenner un groupe d'enfants au zoo. C'était une fête pour les enfants mais lorsque nous sommes arrivés, on nous a refusé l'entrée à cause de l'aspect des enfants" (Rapport final sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté, M. Leandro Despouy, Conseil économique et social, juin 1996).

"Nous aimions aller au centre commercial voisin mais on nous a craché dessus et on nous a mis dehors en nous disant que nous étions sales et indésirables". Interview d'un garçon de 15 ans, Growing up in cities, Cnaanland, Afrique du Sud, projet MOST, novembre 1998.

5.5 Il s'agit là de deux exemples parmi tant d'autres, l'idée de base étant que l'UNESCO est en mesure de contribuer à l'action menée par les Nations Unies pour renforcer la capacité des Etats membres de surveiller et d'évaluer la pauvreté. Il convient de mentionner tout spécialement les retombées de la mondialisation : les opportunités et les avantages offerts par cette dernière doivent être beaucoup plus équitablement répartis. Surveiller l'impact des interventions de développement signifie donc surveiller aussi l'impact de la mondialisation.

¹⁸ Voir International Development Target Strategy Paper on Economic Well-Being. Department for International Development (DFID), gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, février 2000.

¹⁹ *Culture: a way to fight extreme poverty*, 1997, ONG/UNESCO, Décennie mondiale du développement culturel (CLT-97/WS/8).

Les problèmes relatifs à la précarité de l'emploi et des revenus, aux échanges, aux investissements, à la dette et à l'instabilité financière ne doivent pas faire oublier les menaces qui pèsent sur la culture et l'environnement. Nul ne peut nier qu'aujourd'hui les échanges culturels sont déséquilibrés et se font essentiellement à sens unique, des pays riches vers les pays pauvres. La mondialisation ouvre peut-être les esprits à de nouvelles idées mais la culture qu'elle véhicule est un élément déstabilisant : toute "stratégie de développement intégré", quelle qu'elle soit, doit apporter un appui aux cultures autochtones et nationales afin qu'elles puissent s'épanouir parallèlement aux cultures étrangères.

5.6 Tout en contribuant à ce travail, l'Organisation (dans le cadre de sa mission éthique) ne doit pas omettre d'inciter les nations industrialisées à s'attaquer au phénomène de la pauvreté à l'intérieur de leurs propres frontières. L'UNESCO, qui n'est pas *stricto sensu* un "organisme de développement", doit, par sa contribution à la réflexion éthique et à la formulation des politiques, veiller à ce que les pauvres des pays riches ne soient pas les laissés-pour-compte de l'action en faveur du développement.

6. *Quelles modalités d'action ?*

6.1 Certaines tâches et certains engagements sont indispensables si l'Organisation veut pouvoir mettre en oeuvre efficacement la stratégie esquissée ci-dessus. Quelques-uns des principes fondamentaux qui doivent guider son action sont résumés ci-après :

6.1.1 L'UNESCO doit veiller à ce que ses projets de terrain centrés sur l'appui au développement soient conformes aux orientations qui déterminent son rôle en matière de développement et de lutte contre la pauvreté. La mise en oeuvre d'un projet de terrain doit répondre à des critères bien précis : caractère novateur du projet, potentiel pour la formulation des politiques et pertinence par rapport à l'une des trois fonctions de l'Organisation décrites plus haut.

6.1.2 L'Organisation doit se concentrer sur les avantages stratégiques dont elle dispose et qui sont évoqués ci-dessus, en tirant partie de sa structure intergouvernementale et en ne cédant pas à la tentation de traiter le problème de la pauvreté comme le ferait une ONG ou un organisme très décentralisé dont le mandat concerne avant tout l'exécution. Ce qui, il convient de le répéter, n'interdit pas à l'Organisation de mettre en oeuvre des projets à la base, ciblés et novateurs, en particulier s'ils visent à combler un déficit de connaissances avéré, et à condition que les résultats du projet contribuent à l'élaboration de la propre politique de l'Organisation ou à la formulation de recommandations à l'intention du pays concerné et des organismes de développement, et que ces résultats soient largement diffusés.

6.1.3 L'Organisation doit garder le contact avec les Etats membres afin de les tenir informés des exemples concluants d'intervention en faveur du développement et des pratiques optimales concernant les moyens d'atteindre les objectifs fixés au niveau international. Cela implique, par exemple, d'élaborer des principes directeurs à partir de la masse d'informations contenues dans les rapports établis à l'échelle mondiale par l'Organisation, de façon à guider la politique des Etats membres, ou encore de formuler des propositions qui aident ces derniers à traduire en mesures concrètes les multiples recommandations découlant des conférences mondiales. On peut également instituer un système de rapports périodiques sur les progrès accomplis dans la mise au point d'une stratégie et d'un programme de développement et de lutte contre la pauvreté.

6.2 A cette fin, on propose de mettre en place en interne un petit groupe chargé d'élaborer avec les secteurs et programmes la stratégie de l'Organisation qui serait présentée au Conseil exécutif à sa 160e session, la coordination étant assurée par le programme intergouvernemental de l'UNESCO pour la *Gestion des transformations sociales* (MOST). Le groupe en question pourrait aussi travailler à l'élaboration d'une proposition préliminaire pour le document 30 C/5 (modifié) qui constituerait l'ébauche d'un programme de développement et de lutte contre la pauvreté pour le document 31 C/5 et qui serait également soumise au Conseil exécutif à sa 160e session. Ce groupe dirigerait le travail de réflexion qui permettrait de définir la stratégie, les résultats escomptés et les produits d'un tel programme. Il serait en mesure de proposer un infléchissement des choix programmatiques et budgétaires dans une optique transsectorielle. Il veillerait également à ce que le programme de développement et de lutte contre la pauvreté s'articule autour des problèmes clés, qui ont inévitablement une dimension multidisciplinaire et intersectorielle. Ce travail préliminaire ne nécessiterait que des crédits budgétaires limités, outre le temps qu'y consacraient les fonctionnaires concernés.

6.3 Enfin, tout recentrage de l'action de l'Organisation dans le domaine du développement doit s'effectuer en parallèle avec le processus de réforme actuellement en cours, lequel déterminera également le volume des crédits budgétaires à prévoir dans le document 31 C/5 pour le programme de développement et de lutte contre la pauvreté. L'analyse ci-dessus met en évidence la nécessité pour l'UNESCO d'innover en optant pour une programmation davantage axée sur les résultats et qui soit guidée par la réforme d'ensemble de l'Organisation. L'élaboration du programme de développement et de lutte contre la pauvreté pourrait servir de prototype pour cette programmation d'un nouveau style vers laquelle s'oriente l'Organisation : une programmation centrée sur les grandes questions sociétales, qui fasse appel, selon les besoins, à la compétence des spécialistes des différents secteurs, qui privilégie les résultats, qui se traduise par des orientations et un ensemble d'activités clairement définies, qui s'appuie sur une stratégie de communication efficace et qui comporte un solide volet évaluation.

7. *Projet de décision*

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné le document 159 EX/9,
2. Accueille avec satisfaction les efforts accomplis par le Secrétariat pour élaborer un cadre pour une stratégie de l'UNESCO concernant la promotion du développement et l'élimination de la pauvreté ;
3. Accueille avec satisfaction les travaux en cours, présentés dans le document 159 EX/9 INF ;
4. Réaffirme sa volonté de faire en sorte que la lutte contre la pauvreté occupe une place importante dans la programmation de l'UNESCO ;
5. Invite le Directeur général à formuler pour l'UNESCO une stratégie et un programme préliminaire concernant le développement et la lutte contre la pauvreté, dans le cadre d'une démarche interdisciplinaire bien structurée et coordonnée par le programme MOST ;
6. Demande que cette stratégie tienne compte des vues exprimées au cours du présent débat et prévoie des modalités de mise en oeuvre, et qu'elle lui soit soumise à sa 160e session.

ANNEXE

PANORAMA DES ACTIONS MENEES PAR L'UNESCO POUR ELIMINER LA PAUVRETE

I. INTRODUCTION

1. Les actions menées par l'UNESCO pour éliminer la pauvreté, dans le contexte des résolutions 29 C/53 et 30 C/53, insistent sur la dimension sociale et culturelle du développement et privilégient les aspects suivants : l'appropriation et l'exercice de l'ensemble des droits de la personne - tant civils et politiques, qu'économiques, sociaux ou culturels - principe qui guide le développement ; le renforcement des capacités endogènes et la mise en valeur des ressources humaines, par le biais de l'éducation à tous les niveaux et tout au long de la vie ; l'exercice de la démocratie et de la participation ; l'intégration des facteurs culturels dans les stratégies de développement ; la sensibilisation aux problèmes d'environnement et la mobilisation de la science et de la technologie, notamment des technologies de la communication, aux fins du développement.

2. L'Organisation a une importante dimension éthique et normative, qui détermine ses choix au niveau opérationnel. Quand elle lance et met en oeuvre des activités et programmes, l'UNESCO veille à ce que ceux-ci aient des retombées bénéfiques pour les segments les plus vulnérables et défavorisés de la société - femmes, jeunes, populations rurales, enfants des rues, personnes handicapées, groupes ethniques exclus et réfugiés par exemple. Ces groupes sont ceux qui sont le plus souvent exposés au risque de pauvreté extrême et d'exclusion sociale. L'UNESCO est fermement convaincue que l'élimination durable de la pauvreté exige une approche intégrée du développement social.

3. Les actions et activités décrites ci-après illustrent dans leurs grandes¹ lignes les différentes activités en cours dans le domaine de l'élimination de la pauvreté. Par commodité, celles-ci sont regroupées par thème, bien qu'un certain nombre supposent une coopération entre secteurs. Il s'agit d'une synthèse descriptive des actions de l'Organisation et non d'un panorama exhaustif de ses activités².

¹ Le Secteur des sciences sociales et humaines de l'UNESCO a préparé un Compendium des activités de l'UNESCO donnant suite au Sommet pour le développement social, dont le chapitre 2 est consacré aux activités menées par l'UNESCO pour éliminer la pauvreté. Ce Compendium a été distribué, à la demande du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, à tous les délégués présents lors de la première session du Comité préparatoire de la session spéciale de l'Assemblée générale consacrée à la mise en oeuvre des conclusions du Sommet pour le développement social et des autres initiatives qui s'est tenue du 17 au 28 mai 1999 (doc. A/AC.253/9/Add.6). On trouvera une description plus détaillée des activités de l'UNESCO dans le domaine de l'élimination de la pauvreté, dans ce "Compendium" (disponible seulement en anglais pour l'instant) que l'on peut se procurer auprès du Secteur des sciences sociales et humaines.

² Pour établir le présent document sur la pauvreté à l'intention du Conseil exécutif, le Secteur des sciences sociales et humaines a reçu des contributions de plusieurs secteurs et unités hors Siège sur les activités liées à la pauvreté menées par l'Organisation. Il est prévu que les activités qui n'ont pas été mentionnées dans la présente annexe figureront dans le Compendium évoqué plus haut avec d'autres informations pertinentes afin que l'on dispose d'un document constamment mis à jour sur les activités de l'Organisation dans le domaine du développement et de la pauvreté.

II. EDUCATION ET PAUVRETE

4. D'après le rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur l'élimination de la pauvreté, l'enseignement primaire universel est un élément central de la lutte contre la pauvreté. L'UNESCO agit dans ce domaine à travers une large panoplie d'activités. Pour donner suite à la Conférence de Jomtien, un ensemble de projets novateurs a été mis en oeuvre afin de donner accès à l'éducation à différents groupes cibles vivant dans des conditions difficiles. Comme le prévoit sa Stratégie à moyen terme pour 1996-2001, élargir l'accès à l'éducation de base des groupes les plus défavorisés est une priorité pour l'Organisation. Dans plus de 30 Etats membres, surtout en Afrique, où la proportion d'analphabètes est très importante, l'accès à l'éducation de base des jeunes filles et des femmes, ainsi que de différents groupes défavorisés de la population (personnes handicapées, jeunes enfants, réfugiés) a été amélioré. Des stratégies alternatives (par exemple la création d'écoles satellites au Burkina Faso) ont été mises en oeuvre pour répondre aux besoins des groupes vulnérables. Parallèlement, l'UNESCO s'efforce d'offrir aux enfants et aux jeunes qui n'ont pas accès à l'éducation ou qui ont abandonné l'école, un enseignement différent centré sur la vie sociale et économique. Au long des années, notre programme destiné aux enfants de la rue s'est développé. Un exemple : au Mali, des ateliers de formation ont été organisés pour renforcer les compétences professionnelles des éducateurs qui s'occupent des enfants de la rue. Cette action a été menée en coopération avec l'UNICEF, l'Union européenne, l'OIT et diverses ONG. En février 1999, l'UNESCO et l'UNICEF ont signé un Mémorandum d'accord pour mener des activités conjointes visant à développer l'accès à l'éducation des jeunes filles et des femmes.

5. L'exercice d'évaluation de l'éducation pour tous à l'horizon 2000 a été lancé sous les auspices du Forum EPT en 1997 suite à une décision conjointe des chefs des secrétariats de l'UNESCO, de l'UNICEF, du PNUD, du FNUAP et de la Banque mondiale. En juillet 1998, le Directeur général a invité, au nom des membres du Forum, tous les pays à participer à l'évaluation. On espère que le Forum mondial sur l'éducation qui se tiendra à Dakar en avril 2000 débouchera³ sur l'adoption d'un cadre mondial d'action qui constituera un agenda pour l'éducation au XXI^e siècle. Cet instrument pourrait être utile pour procéder à une planification plus fine qui permette d'atteindre l'objectif de l'éducation pour tous, qui est un des facteurs les plus importants de l'élimination de la pauvreté.

6. Tenant compte de la nécessité urgente de s'attaquer à la question de l'élimination de la pauvreté dans le cadre de l'éducation, l'UNESCO a organisé en mars 1997 une consultation sur le rôle de l'éducation dans l'élimination de la pauvreté, qui a rassemblé des représentants de gouvernements, d'organisations internationales et d'ONG et a permis un échange large et constructif d'idées et d'expériences. Cette consultation a permis de nouer des contacts durables avec d'autres organisations en vue de promouvoir la solidarité et aussi de préparer le document intitulé "*Education and poverty eradication-cooperation for action*".

³ Ce document a été établi avant la réunion de Dakar.

7. Une proposition préliminaire de projet intersectoriel portant sur l'éducation et l'élimination de la pauvreté est en préparation. On s'efforcera de faire converger les services au niveau communautaire. Les contributions de l'UNESCO devraient porter sur les domaines suivants : (1) information et plaidoyer en faveur de l'élimination de la pauvreté ; (2) autonomisation des pauvres ; (3) amélioration des chances des jeunes filles défavorisées ; et (4) collecte de fonds, suivi et transparence. Le programme est axé sur la participation des pays, l'élaboration des programmes, la mise en oeuvre et le suivi. L'évaluation continue des activités sera un aspect important du projet.

8. Dans le domaine de l'enseignement supérieur, l'UNESCO met en place des réseaux reliant des universités. La Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur (1998) s'est concentrée sur les attentes auxquelles l'enseignement supérieur doit répondre pour préparer les étudiants aux emplois du futur dont nous n'avons encore qu'une idée vague, aux nouvelles façons de travailler et contribuer à l'innovation dans la société, et du même coup au développement social et à la réduction de la pauvreté. Dans le domaine des sciences sociales, le programme des chaires UNESCO/UNITWIN a joint ses efforts à ceux de l'OMS en 1999 pour lancer à l'échelle mondiale une initiative des universités en faveur des groupes défavorisés. Quarante chaires UNESCO de sciences sociales et des réseaux dans le domaine du développement durable ont été créés dans toutes les régions.

III. SCIENCES ET PAUVRETE

9. Il est admis que la relation entre société et nature est une dimension fondamentale du développement. Dans l'esprit du programme Action 21, il convient de préserver la viabilité de la planète pour les générations actuelles et pour les générations futures. L'UNESCO s'est dotée de plusieurs programmes intergouvernementaux à vocation scientifique qui se consacrent activement aux divers aspects des problèmes d'environnement considérés sous l'angle du développement durable : le Programme sur L'homme et la biosphère (MAB), la Commission océanographique intergouvernementale (COI), le Programme hydrologique international (PHI), le Programme international de corrélation géologique (PICG), le Programme de gestion des transformations sociales (MOST) et le Projet intersectoriel intitulé "Eduquer pour un avenir viable". Par exemple, le Réseau mondial de réserves de biosphère de l'UNESCO est un instrument qui permet de faire participer des communautés locales démunies à la conservation de l'environnement, ainsi qu'à des activités d'éducation et de formation et de développement durable. En janvier 2000, 62 réserves de biosphère avaient été créées dans des pays "à faible revenu". L'idée est d'encourager pleinement les communautés locales à participer en toute indépendance à la gestion des ressources de leurs réserves de biosphère dans leur propre intérêt. Dans tous les projets dans le domaine de la science qui portent sur l'eau, l'énergie, le recyclage et les technologies appropriées, on applique un principe opérationnel qui veut que les activités soient mises à profit et fournissent des informations pratiques destinées à être diffusées auprès des autres communautés par l'intermédiaire des divers réseaux.

10. La science et la technologie sont pour le développement de formidables instruments qui permettent, entre autres, de protéger la santé, l'économie et l'environnement. L'UNESCO publie tous les deux ans le *Rapport mondial sur la science* et, depuis 1999, le *Rapport mondial sur les sciences sociales* qui fait le point des évolutions dans ce domaine. La relation entre science et développement a été examinée à l'occasion de la *Conférence mondiale sur la science*, qui s'est tenue à Budapest en juin 1999, et elle transparaît tant dans la Déclaration sur

la science et l'utilisation des connaissances scientifiques que dans l'Agenda pour la science - Cadre d'action.

IV. LE PROGRAMME MOST ET LA PAUVRETE

11. Afin de faciliter, au niveau international, l'accès à l'information sur les expériences positives et de permettre aux acteurs en présence de nouer des contacts, le programme MOST a créé la *Banque de données des meilleures pratiques* dans le domaine de l'élimination de la pauvreté. Les projets MOST portent sur la participation communautaire, les transformations sociales et économiques liées au trafic de drogue, les causes de pauvreté d'origine culturelle et ethnique, les méthodes de développement permettant la participation des jeunes issus de communautés défavorisées à l'amélioration de leur environnement matériel, le développement urbain dans les zones côtières, ainsi que les problèmes de migration envisagés sous l'angle de la pauvreté. A cet égard, MOST publie, par le truchement des Editions de l'UNESCO et de Earthscan, un manuel sur les méthodes de développement s'inspirant de la recherche. Le programme encourage les recherches orientées vers l'action et les activités sur le terrain portant sur les problèmes des villes et des interactions entre zones urbaines et zones rurales, car c'est dans les grandes villes que les problèmes de chômage, de pauvreté, d'exclusion sociale, de criminalité, de violence et de manque de solidarité sont les plus aigus. Le programme MOST portant sur l'habitat humain vise essentiellement à stimuler les politiques urbaines destinées à améliorer l'intégration sociale et la réhabilitation des zones de peuplement défavorisées. On peut citer comme exemples de projet de développement communautaire les projets de Yeumbeul (Dakar) et de Jalousie (Port-au-Prince), ainsi que celui mené au Burkina Faso (Kokologho) qui repose sur une approche de développement intégré et a permis d'améliorer l'accès aux infrastructures de base, approvisionnement en eau saine et santé par exemple, et à l'éducation formelle et non formelle.

12. Un accord a été signé en juillet 1997 avec le Secrétariat au développement social en Argentine au sujet du projet UNESCO/SIEMPRO (Système d'information, d'évaluation et de suivi des programmes sociaux). Celui-ci a permis de former les équipes chargées de la gestion intégrée des programmes sociaux dans les provinces et de transférer à ces dernières les outils et techniques méthodologiques nécessaires, ainsi que de concevoir et de réaliser des évaluations de l'impact des programmes sociaux. Un Observatoire social des conditions de vie des groupes démunis en Argentine a été mis sur pied en 1999 grâce à un financement de la Banque mondiale et du programme MOST. Un projet de conception et de mise en place d'un Observatoire des conditions de vie des enfants sera réalisé au cours de l'exercice biennal 2000-2001. Ces projets qui bénéficient du soutien de la Banque mondiale et de la BID sont actuellement reproduits dans d'autres pays de la région et pourront l'être dans d'autres régions.

13. Suite à l'évaluation à mi-parcours du programme MOST, le Conseil intergouvernemental du programme a recommandé en 1999 au Directeur général et aux Etats membres de renforcer les activités du programme MOST liées, entre autres, à l'élimination de la pauvreté. Le Conseil intergouvernemental a également évoqué le paragraphe 49⁴ de la décision 155 EX/4.1, qui stipule que les activités du programme MOST devraient être

⁴ "Le programme MOST devrait être renforcé, et ses activités nettement orientées vers la lutte contre l'exclusion et l'atténuation de la pauvreté, grâce à l'adoption d'approches interdisciplinaires et à une coopération intersectorielle accrue".

davantage orientées vers l'élimination de la pauvreté. Le projet de Plan d'action du programme MOST pour la période 1999-2002 reflète largement cette volonté.

V. MICROFINANCEMENT ET PAUVRETE

14. Le microfinancement s'est révélé important pour lutter contre la pauvreté en ce sens qu'il s'adresse spécifiquement aux plus pauvres, en particulier aux femmes, qui sont les dernières à pouvoir accéder aux ressources. La difficulté est de veiller à ce que, en même temps que le microfinancement se répand, les pauvres, en particulier les femmes pauvres, puissent accéder aux services sociaux et aient une idée concrète des avantages qu'ils offrent. Entre autres activités, l'UNESCO a par exemple mis en place en 1998-1999 des dispositifs de coopération avec de bons organismes de microfinancement d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique pour améliorer l'efficacité des programmes de financement au moyen de services d'appui dans les domaines de compétence de l'Organisation (aspects sociaux et culturels de la pauvreté). C'est ainsi que l'UNESCO a continué d'appuyer des programmes d'éducation de base et de renforcement des compétences nécessaires dans la vie quotidienne pour les personnes qui ont emprunté à la Banque Grameen et pour leurs enfants.

15. Pendant l'exercice en cours, la stratégie de l'UNESCO est de poursuivre les activités intersectorielles visant à accroître les possibilités du microfinancement dans les programmes d'élimination de la pauvreté, en sensibilisant les responsables de l'action gouvernementale et acteurs du développement, en diffusant des informations sur les meilleures pratiques et méthodes dans ce domaine et en concevant des services de développement des capacités et des services d'aide sociale pour obtenir un impact durable. La coopération avec les ONG sera étroite.

VI. DROITS DE L'HOMME, TOLERANCE, DEMOCRATIE, PAIX ET PAUVRETE

16. La gouvernance démocratique, le respect des droits de l'homme, la tolérance, la liberté de la presse et la paix sont essentiels pour apaiser les tensions politiques culturelles, économiques, sociales et ethniques et sont donc nécessaires pour assurer le développement social et éliminer la pauvreté.

17. L'UNESCO a élaboré un important programme de promotion des droits de l'homme, de la démocratie, de la tolérance et de la paix. En soi, la pauvreté extrême constitue une violation des droits de l'homme car elle est l'obstacle majeur qui empêche d'exercer les droits de l'homme dans leur intégralité et d'appliquer les principes de dignité égale de tous les êtres humains et de non-discrimination. La Déclaration et le Programme d'action de Copenhague ne disent pas autre chose. L'Organisation procède notamment à un bilan de l'éducation dans ces domaines et recommande des mesures concrètes pour mettre en place un système généralisé d'éducation en matière des droits de l'homme, en particulier en élaborant des manuels, livres de classe et autres matériels didactiques pertinents ainsi qu'en créant des réseaux d'institutions qui travaillent dans le domaine de l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie. Le premier volume du manuel sur l'éducation en matière de droits de l'homme dans les universités intitulé *Human rights: New Dimensions and Challenges*, publié en 1998, encourage les universités et établissements d'enseignement professionnel à adopter des programmes et auxiliaires didactiques novateurs sur la paix, les droits de l'homme et la démocratie. Un chapitre y traite des droits de l'homme et de la pauvreté extrême. Le réseau de chaires UNESCO sur les droits de l'homme, la démocratie, la paix, la tolérance et la

compréhension internationale joue un rôle actif dans la promotion de l'éducation aux droits de l'homme.

18. Le projet de l'UNESCO sur la culture de la paix en liaison avec l'élimination de la pauvreté repose sur le lien entre le développement, l'élimination de la pauvreté et la paix. Le projet sur les femmes et la culture de la paix a entrepris des actions visant à préparer les femmes en vue de leur participation démocratique aux processus politiques pour augmenter leur impact, en particulier s'agissant des questions d'économie et de sécurité, et pour aider à prévenir les conflits violents qui ruinent l'économie et aggravent la pauvreté.

VII. CULTURE ET PAUVRETE

19. L'Organisation reconnaît et prend en compte la dimension culturelle du développement en tant que condition nécessaire pour atteindre les familles et couches de population qui vivent dans des conditions de pauvreté extrême. Un exemple : au cours de l'exercice 1998-1999, deux ateliers sous-régionaux ont été organisés - en Namibie, pour les pays d'Afrique australe, et au Kirghizistan, pour l'Asie centrale - en vue d'élever les compétences des artisanes, d'améliorer leur connaissance de la gestion des petites entreprises, d'accroître leurs capacités de mener des activités rémunératrices et de rehausser ainsi leur statut social. Des ateliers similaires sont prévus dans le 30 C/5 à l'intention des artisanes des pays d'Afrique de l'Ouest et d'Asie. Un programme intersectoriel est lancé en vue d'adopter une approche intégrée de cette question dans les futures stratégies concernant ce domaine.

20. Pendant la décennie écoulée, et en particulier en 1998-1999, l'UNESCO a contribué à mettre au jour les interactions complexes entre la culture et le développement ainsi qu'à améliorer les instruments méthodologiques qui en facilitent l'intégration dans les processus de planification du développement et ce, dans le cadre des activités suivantes :

- Conférence intergouvernementale de Stockholm sur les politiques culturelles pour le développement (1998).
- Projet UNESCO/ONUSIDA (1998-1999) aboutissant à l'élaboration d'un manuel de conception de projets intitulé *Approche culturelle de la prévention et du traitement du VIH/sida*.
- Lancement, en 1996, du Collège itinérant africain sur la culture et le développement pour renforcer les capacités en matière de planification du développement en Afrique dans une perspective culturelle.
- Publication du premier *Rapport mondial sur la culture* (1998).
- Sortie en anglais de l'ouvrage *La culture : chemin de lutte contre la grande pauvreté*⁵.

⁵ Déjà publié en français par le Groupe ONG/UNESCO pour la Décennie mondiale du développement culturel.

VIII. COMMUNICATION ET PAUVRETE

21. La participation libre et bénévole des populations est une condition préalable au développement et à l'élimination de la pauvreté. Elle est notamment fonction de l'accessibilité et de la portée des dispositifs de communication et d'information. Il est donc essentiel, pour le développement social, que l'on investisse pour améliorer ces dispositifs et les rendre plus accessibles aux différentes couches de la société, offrant ainsi aux populations les connaissances, compétences et possibilités qui leur sont indispensables pour faire connaître leurs opinions et préoccupations. L'UNESCO s'emploie activement à mettre en place et à développer les capacités de communication et d'information par le biais de son Programme international pour le développement de la communication (PIDC), de son Programme général d'information (PGI) et de son Programme intergouvernemental d'information (PII). Tous les projets de l'UNESCO en matière de communication ont pour principal objectif de mettre en place ou de renforcer la capacité de communication des pays en développement. Le Bureau de l'UNESCO en Tanzanie en est l'exemple même, puisqu'il crée des télécentres communautaires polyvalents dans le cadre de l'Initiative pour une société africaine de l'information.

IX. SUIVI DU SOMMET MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL

22. L'UNESCO se prépare à l'examen quinquennal du Sommet social, qui aura lieu lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social et à l'examen de nouvelles initiatives qui doit se tenir à Genève du 26 au 30 juin 2000. A l'UNESCO, c'est l'ADG/SHS qui coordonne les préparatifs de cette réunion et la réunion elle-même.

23. Le Secteur des sciences sociales et humaines a organisé en novembre 1998 un Colloque international sur le thème *Repenser le développement : faut-il changer de paradigme ?*, qui a abouti à la publication en novembre 1999, dans le cadre du programme MOST de l'UNESCO, d'un ouvrage intitulé *Repenser le développement : en finir avec la pauvreté*⁶. Le livre sera en distribution à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à "Copenhague +5". Dans ses grandes lignes, il présente des méthodes pour repenser le développement et ses thèses contribuent aux débats sur le développement en fournissant des principes d'action, oeuvrant par conséquent à l'élaboration de stratégies de développement et de lutte contre la pauvreté. La Revue internationale des sciences sociales a publié en décembre 1999 un numéro spécial sur le thème : *Le développement social : des pistes pour l'action*. Ce numéro de la Revue et le rapport *Elimination de la pauvreté en milieu urbain - changer le regard*, qui est l'aboutissement d'une étude entreprise par la commission mixte d'ONG sur la pauvreté, seront également en distribution à Genève.

24. Le programme MOST et le CISS/CROP (Conseil international des sciences sociales/Programme de recherche comparée sur la pauvreté) organiseront conjointement un colloque pendant la session extraordinaire de l'Assemblée générale. Il aura pour thème *La formation du capital social dans la lutte contre la pauvreté : le rôle des organisations de la société civile et de l'Etat*.

⁶ On peut obtenir ce livre sur une demande au Secteur des sciences sociales et humaines. Il n'existe qu'en français, mais sera disponible en anglais à la mi-juin 2000.

25. L'UNESCO a pris en main l'établissement du rapport demandé au paragraphe 17 de la décision A/AC.253/L.7 relative au rôle du système des Nations Unies que le Comité préparatoire de la session extraordinaire a adoptée ; il portera sur les progrès réalisés en matière d'éducation pour tous depuis Jomtien, et formulera des recommandations sur la suite à donner.

26. Les idées et propositions figurant dans les publications et le rapport susmentionné, ainsi que le colloque, apporteront, à Genève et au-delà, une contribution au débat général sur l'élimination de la pauvreté.

X. CONCLUSION

27. En exécutant les activités susmentionnées pour éliminer la pauvreté, l'Organisation cherche à jeter les bases d'une meilleure prise en charge des couches les plus vulnérables de la société. A cet égard, elle accorde une attention particulière à l'émancipation des femmes par l'éducation et la formation, éléments essentiels pour améliorer la situation des femmes et des hommes, de leurs familles et de leurs communautés. L'UNESCO aide aussi les femmes à élaborer des conceptions différentes du développement. Promouvoir une conception et une vision féminines du développement, c'est aider les femmes à participer pleinement à la prise de décisions et à l'élaboration des politiques dans les institutions à tous les niveaux.

28. Les initiatives menées au Siège et/ou par les unités hors Siège, souvent en coopération avec des partenaires comme les ONG et d'autres institutions, se placent dans l'optique des objectifs et engagements adoptés par l'ONU et lors des grandes conférences sur le développement. Les actions de l'UNESCO auraient tout à gagner d'une stratégie cohérente et d'un programme d'élimination de la pauvreté qui encadreraient et enrichiraient ses activités par des orientations claires et une conception pragmatique, pour mieux atteindre les grands objectifs internationaux du développement.

Cent cinquante-neuvième session

159 EX/9 Corr.
PARIS, le 7 avril 2000
Original français

Point 3.3.1 de l'ordre du jour provisoire

CONTRIBUTION DE L'UNESCO A L'ELIMINATION DE LA PAUVRETE

Corrigendum

La citation au début du document 159 EX/9 doit se lire comme suit :

"Si vous voyez que nous nous sacrifions et exposons notre vie, c'est parce qu'on souffrent trop en Afrique et qu'on a besoin de vous à lutter contre la pauvreté et mettre fin la guerre. Néanmoins, nous voulons étudier et nous vous demandons de nous aider à étudier".